

## Ce qu'il est important de savoir...

- L'OPAH est un dispositif national déployé pour améliorer la qualité résidentielle des territoires et encourager la réhabilitation du parc de logements privés (individuels et collectifs).
- Toutes les subventions sont soumises à des conditions d'attribution techniques et financières.
- Si vous souhaitez bénéficier des aides financières accordées par l'agglomération et ses partenaires, nous vous recommandons de ne signer aucun devis avant d'avoir consulté l'opérateur CitéMétrie.
- Pour être éligible, votre demande doit concerner un logement datant de plus de 15 ans.
- Le propriétaire choisit librement l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.
- Les travaux sont conditionnés à l'obtention des autorisations administratives nécessaires (déclaration préalable, permis de construire) et doivent être réalisés par des professionnels dont l'activité est enregistrée au registre du commerce.

### IMPORTANT

Il est impératif de ne pas débiter les travaux avant d'avoir contacté l'opérateur CitéMétrie

## Les avantages de l'OPAH ?

- Vous recevez une assistance gratuite dans toutes vos démarches techniques et administratives
- Vous bénéficiez d'aides financières exceptionnelles de la part de l'agglomération et ses partenaires

## Pour + d'informations :

### CITÉMÉTRIE

Vous recevez gratuitement :

29 rue Saint-Spire • 91100 Corbeil-Essonnes

- Le mardi de 9h30 à 13h
- Le jeudi de 13h30 à 17h

Les autres jours sur RDV, contactez l'agence :

Par mail : [opah.seineessonne@citemetrie.fr](mailto:opah.seineessonne@citemetrie.fr)

Par tél : **N° Vert 0 805 69 09 97**

APPEL GRATUIT DE TOUTS LES TERRITOIRES



Corbeil-Essonnes • Le Coudray-Montceaux • Saint-Germain-lès-Corbeil • Étiolles • Soisy-sur-Seine

Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat

L'agglomération et  
votre commune vous  
aident à financer  
la réhabilitation de  
votre logement

### Les partenaires



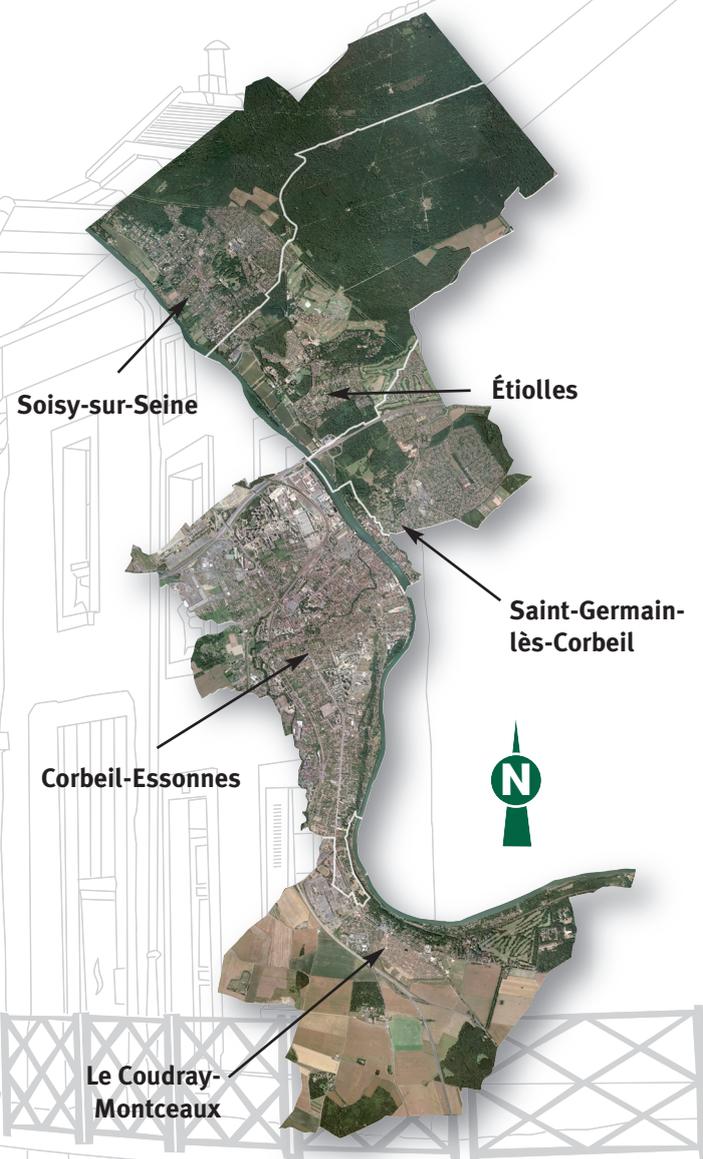
Le 26 octobre 2015, avant de rejoindre la nouvelle organisation territoriale de Grand Paris Sud, la communauté d'agglomération Seine-Essonne a déployé une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** en partenariat avec ses 5 communes et avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) afin de valoriser et revitaliser son parc immobilier.

Le périmètre de l'OPAH couvre les communes de Corbeil-Essonne, Étiolles, Soisy-sur-Seine, Le Coudray-Montceaux et Saint-Germain-lès-Corbeil.

Que vous soyez **propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou copropriétaire**, vous pouvez prétendre à des **subventions en vue d'améliorer votre logement ou votre copropriété**. Sur un secteur spécifique, des aides peuvent également être mobilisées pour la réfection des devantures commerciales et le ravalement des façades.

L'agglomération met à votre disposition un opérateur qualifié, **CitéMéttrie**, pour vous **conseiller et vous accompagner gratuitement** dans l'élaboration de votre programme de travaux et de votre dossier de demande de subventions.

## Périmètre de l'OPAH Seine-Essonne :



## Qui est concerné dans les 5 communes ?

- Les propriétaires occupants sous condition de ressources.
- Les propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement.
- Les syndicats de copropriété en difficulté.
- Les commerçants, artisans ou exploitants d'un fond de commerce.

## Quels types de travaux sont subventionnés ?

- Les travaux lourds destinés à l'amélioration de l'habitat indigne ou très dégradé.
- Les programmes de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique du logement (isolation, remplacement de chaudière, des menuiseries, etc.).
- Les travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap.
- Les travaux sur les parties communes des immeubles en copropriété et monopropriété.
- **Le ravalement de façades, sans condition de ressources et de conventionnement** si une isolation thermique n'est pas possible.
- L'embellissement des devantures commerciales.